



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 8 juin 2022 — N° 68

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner le parcours de M. Guillaume Chazal, copropriétaire de l'entreprise Pascal Le Boulanger inc.

Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Francine Dupuis, présidente-directrice générale adjointe du CIUSSS—Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin d'annoncer la conclusion d'une entente entre les villes de Carignan et de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la réfection du chemin de la Grande-Ligne.

M. Arcand (Mont-Royal—Outremont) fait une déclaration afin de rendre hommage au médecin psychiatre Yves Quenneville.

Mme Blais (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Cécile Plante Bédard, centenaire, citoyenne de la circonscription d'Abitibi-Ouest.

8 juin 2022

Mme Perry Mélançon (Gaspé) fait une déclaration afin de féliciter l'équipage du navire Pointe-de-l'Est, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gabriel Capcha Ccopa pour sa générosité envers les enfants vulnérables.

M. Derraji (Nelligan) fait une déclaration afin de souligner le leadership et l'engagement de Mme Farida Nabi dans son milieu scolaire.

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de Souligner le 50^e anniversaire du Club FADOQ Saint-Michel et le 100^e anniversaire du Cercle de fermières Saint-Anicet.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, Mme LeBel (Champlain) fait une déclaration afin de souligner le 80^e anniversaire de M. Jacques LeBel.

À 9 h 53, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 04.

8 juin 2022

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 42 Loi visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 42.

M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 43 Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs de distribution d'électricité

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 43.

Mme IsaBelle (Huntingdon) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 997 Loi sur le tartan du Québec

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 997.

8 juin 2022

Dépôts de documents

M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2021 de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

(Dépôt n° 661-20220608)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 100 concernant la collaboration entre le ministère de la Sécurité publique et l'Agence des services frontaliers du Canada, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 10 mai 2022 par M. Fontecilla (Laurier-Dorion).

(Dépôt n° 662-20220608)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, dépose :

Le rapport annuel 2021-2022 des activités en matière de prévention et de traitement des situations de harcèlement au travail à l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 663-20220608)

M. le président dépose :

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2021-2022 – Juin 2022.

(Dépôt n° 664-20220608)

8 juin 2022

Dépôts de rapports de commissions

M. Bachand (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 7 juin 2022, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi visant à améliorer l'accès à la justice en bonifiant l'offre de services juridiques gratuits ou à coût modique. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 665-20220608)

Dépôts de pétitions

M. Fortin (Pontiac) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 58 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place d'un service de prélèvements au CLSC de Quyon.

(Dépôt n° 666-20220608)

M. Marissal (Rosemont) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 992 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'abolition des projets pilotes de téléconsultation en CHSLD.

(Dépôt n° 667-20220608)

Mme Lachance (Bellechasse) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 935 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une bonification de la desserte ambulancière de Lévis afin d'offrir des services préhospitaliers d'urgence de qualité.

(Dépôt n° 668-20220608)

8 juin 2022

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 7 juin 2022 sur la motion de M. Ciccone (Marquette) proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 692, Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin d'interdire les batailles dans les activités sportives auxquelles des personnes de moins de 18 ans participent.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **347** en annexe)

Pour : **108** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 692 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 692 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre déléguée à l'Éducation soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

8 juin 2022

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Proulx, ministre du Tourisme, conjointement avec M. Ciccone (Marquette), Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QU'à l'approche du Grand Prix de Formule 1 du Canada, où il a gagné sa première victoire en Formule 1, l'Assemblée nationale commémore la mémoire du pilote québécois Gilles Villeneuve, qui nous a tragiquement quittés il y a 40 ans;

QU'elle rende hommage au parcours exceptionnel de cet homme passionné, courageux et authentique qui s'est illustré sur la scène internationale et qui est devenu une idole au Québec et ailleurs dans le monde;

QU'enfin, elle reconnaisse l'audace et le talent qui en ont fait une source d'inspiration pour toute une génération de pilotes.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Melançon (Verdun), conjointement avec Mme Charest, ministre responsable de la Condition féminine, Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère que l'achat de services sexuels au Canada est un acte criminel;

QU'elle appuie les forces policières dans leur travail afin que celles-ci redoublent d'efforts dans le contexte du retour des grands événements internationaux;

8 juin 2022

QU'elle rappelle que ces événements attirent des milliers de touristes, notamment dans la métropole;

QU'elle réitère l'importance de protéger les victimes d'exploitation, en particulier les mineures;

QU'elle réaffirme son soutien aux groupes qui aident et accompagnent ces femmes;

QU'enfin, elle invite tous les acteurs de la société à joindre leurs efforts pour contrer ce fléau.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **348** en annexe)

Pour : **105** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Lacombe, ministre de la Famille, Mme Maccarone (Westmount-Saint-Louis), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que de nombreux CPE sont à risque d'éviction suite à des décisions administratives du Centre de services scolaire de Montréal;

QU'elle demande au gouvernement de soutenir les CPE dans leurs démarches afin d'éviter l'éviction ou, si nécessaire, de financer leur relocalisation à proximité dans les meilleurs délais;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de s'engager à ce qu'il n'y ait aucun bris de service causés par une relocalisation.

8 juin 2022

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant l'équipe du Québec participant à la Coupe du monde de hockey-balle; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation;
 - la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 38, Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives.
-

M. Picard, premier vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séances de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de pétitions;
 - la Commission des relations avec les citoyens se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de pétitions.
-

8 juin 2022

AFFAIRES DU JOUR

Du consentement de l'Assemblée, les parlementaires suivants prennent la parole afin de souligner leur retrait de la vie politique à la fin du présent mandat :

Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel);
M. Arcand (Mont-Royal–Outremont);
Mme St-Pierre (Acadie);
Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce);
Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants;
M. Leitão (Robert-Baldwin);
M. Rousselle (Vimont);
Mme David (Marguerite-Bourgeoys);
M. Gaudreault (Jonquière).

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 13 heures.

À 13 h 02, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme LeBel, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale, propose que le projet de loi n° 29, Loi visant à favoriser l'exercice du droit de vote lors des prochaines élections générales au Québec (*titre modifié*), soit maintenant adopté.

8 juin 2022

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 29 est adopté.

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

M. Lefebvre (Arthabaska) propose que le principe du projet de loi n° 696, Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale d'Arthabaska par Arthabaska-L'Érable, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 696 est adopté.

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 204, Loi concernant La Maison-Alcan et le site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 204 est adopté.

Adoption

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 204, Loi concernant La Maison-Alcan et le site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 204 est adopté.

8 juin 2022

Adoption du principe

M. Caron (Portneuf) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 208, Loi concernant certaines aliénations relatives à la maison Larue située au 306, rue des Érables, à Neuville, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 208 est adopté.

Adoption

M. Caron (Portneuf) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 208, Loi concernant certaines aliénations relatives à la maison Larue située au 306, rue des Érables, à Neuville, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 208 est adopté.

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 7 juin 2022, sur la motion de M. Zanetti (Jean-Lesage) proposant que le principe du projet de loi n° 192, Loi visant à reconnaître le serment des députés envers le peuple du Québec comme seul serment obligatoire à leur entrée en fonction, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 192 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 192 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions et que le ministre de la Laïcité et de la Réforme parlementaire soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

8 juin 2022

M. Gaudreault (Jonquière) propose que le principe du projet de loi n° 395, Loi instituant le Fonds de transition juste, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 395 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 395 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement et que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'administration publique qui, le 31 mai 2022, a procédé à l'audition du Vérificateur général du Québec sur son rapport annuel de gestion 2020-2021 et sur ses engagements financiers. Le rapport contient des observations, des conclusions et trois recommandations.

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat restreint : 56 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 34 minutes 31 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 12 minutes 47 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 8 minutes 57 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 7 minutes 30 secondes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 2 minutes par député. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Caron (Portneuf).

8 juin 2022

À 18 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 9 juin 2022, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 8 juin 2022, à 9 h 40, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, et de Mme Soucy (Saint-Hyacinthe), les représentants du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 2 Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil
- n° 33 Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions

Et, à 14 h 35, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Skeete (Sainte-Rose), le représentant du premier ministre, de M. Rousselle (Vimont), le représentant de la cheffe de l'opposition officielle, de M. Ouellette (Chomedey) et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 203 Loi concernant la Ville de Laval

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

8 juin 2022

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Ciccone (Marquette) :

(Vote n° 347)

POUR - 108

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Soulanges)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (IND)	Polo (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Rimouski)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Champlain)	(Côte-du-Sud)
Birnbaum (PLQ)	(Jonquière)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Ghazal (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Campeau (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (IND)
Carmant (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Caron (CAQ)	Hivon (PQ)	(Chapleau)	Roy (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	Samson (IND)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Marissal (QS)	Schneeberger (CAQ)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	Simard (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Kelley (PLQ)	Massé (QS)	Skeete (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Labrie (QS)	McCann (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lachance (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
David (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Montpetit (IND)	Thériault (PLQ)
Derraji (PLQ)	Laforest (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Dorion (QS)	Laframboise (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Dorismond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)

8 juin 2022

Sur la motion de Mme Melançon (Verdun), conjointement avec Mme Charest, ministre responsable de la Condition féminine, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 348)

POUR - 105

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Polo (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (IND)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Rimouski)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (IND)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Caron (CAQ)	Hivon (PQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Charbonneau (PLQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Cicccone (PLQ)	Kelley (PLQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Labrie (QS)	McCann (CAQ)	Thériault (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lachance (CAQ)	Melançon (PLQ)	Thouin (CAQ)
David (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Montpetit (IND)	Tremblay (CAQ)
Derraji (PLQ)	Laforest (CAQ)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Laframboise (CAQ)	Ouellet (PQ)	
Dorismond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Ouellette (IND)	
Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Dufour (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	